



LAURAGUEL

Notre village

Bulletin municipal d'information n°4
Décembre 2015



2

Edito

3

Politique

4

La vie du Village

6

Réalisations

7

En bref



L'équipe municipale est au travail et les dossiers avancent ; les réalisations sont là et les promesses sont tenues. Tel est le constat que vous pouvez faire après 21 mois d'exercice du mandat que vous avez confié à vos élus.

Les investissements se poursuivent au rythme autorisé par les finances de la commune dont la situation budgétaire catastrophique trouvée à notre arrivée a été redressée (malgré les baisses importantes et concomitantes des dotations de l'Etat et le refus des élus d'augmenter la part communale des impôts locaux).

La commune n'est désormais plus en liste d'alerte budgétaire, résultat obtenu en un peu plus d'un an à peine ! Une gestion saine et rigoureuse l'a permis ; tout comme le fait que vos élus ne perçoivent pas les indemnités qui leur sont dues et ce pour la durée des 6 ans du mandat. Le prochain bulletin de juillet 2016 fera un point très précis sur ce sujet essentiel pour l'avenir de notre commune.

De nombreux projets d'équipement sont d'ores et déjà réalisés et d'autres sont bouclés et verront le jour dès l'année prochaine. Cette année 2015 la mairie annexe accessible a été aménagée et l'accueil du public à l'agence postale communale comme à la mairie a été particulièrement soigné. La nouvelle aire de remplissage des machines

agricoles a été mise en service le 19 novembre. L'atelier garage municipal est en cours de construction au 3, chemin de l'Horte.

Dès la mi-janvier 2016, un plateau traversant faisant double office de ralentisseur et de rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite sera construit entre les deux mairies. Dans le courant de l'année prochaine, l'ancien atelier municipal et les anciens préaux seront démolis pour laisser place à un grand parking gratuit au centre du village. Les chemins des Lavoirs et des Prades seront goudronnés. En 2017-2018 la salle polyvalente du Foyer communal sera agrandie et mise aux normes obligatoires de sécurité et d'accessibilité.

D'autres réalisations plus factuelles mais non moins importantes, ont été faites. Elles sont évoquées dans ce numéro.

Malgré le contexte des dramatiques attentats de novembre et les mesures contraignantes qui en sont logiquement découlées, les fêtes de fin d'année sont là. Même si le cœur n'y est pas tout à fait, souhaitons ardemment que la trêve de Noël soit respectée et que chacune et chacun d'entre vous passe- ra de joyeuses fêtes. Nous pensons tout spécialement en cette période particulière aux personnes malades et aux personnes seules.



Bonne et Heureuse
année 2016 !

Elections régionales de décembre 2015

1er tour – dimanche 6 décembre 2015

Les résultats suivants ont été enregistrés à Lauraguel :

Inscrits = 477

Votants = 265

(Soit un taux de participation de 55,5%).

Bulletins blancs = 8

Nuls = 6

Suffrages Exprimés (SE) = 251

Ont obtenu (par ordre de dépôt des listes) :

1. « Je m'engage pour ma région » (Dominique REYNIE) = 46 voix
2. « Notre Sud, une région forte, créative et solidaire » (Carole DELGA) = 56 voix
3. « Force France Sud – La Région la France La Vie » (Jean-Claude MARTINEZ) = 7 voix
4. « Le Bien Commun » (Christophe CAVARD) = 5 voix
5. « Indignez-vous avec NOUVELLE DONNE » (Gilles FABRE) = 2 voix
6. « L'UPR, avec François ASSELINEAU – Le Parti qui monte ... » (Yvan HIRIMIRIS) = 1 voix
7. « Citoyens du Midi » (Philippe SAUREL) = 6 voix
8. « Liste Front national présentée par Marine LE PEN » (Louis ALIOT) = 89 voix
9. « Nouveau Monde en commun » (Gérard ONESTA) = 17 voix
10. « Debout La France » (Damien LEMPEREUR) = 10 voix
11. « LUTTE OUVRIERE - Faire entendre le camp des travailleurs » (Sandra TORREMOCHA) = 12 voix

2ème tour – dimanche 13 décembre 2015

Les résultats suivants ont été enregistrés :

Inscrits = 477

Votants = 310

(Soit un taux de partici-



pation de 65 %).

Bulletins blancs = 10

Nuls = 14

Suffrages Exprimés (SE) = 286

Ont obtenu (par ordre de dépôt des listes) :

1. « Je m'engage pour ma région » (Dominique REYNIE) = 52 voix (soit 18,18% des suffrages exprimés)
2. « Présidente pour notre Sud en commun » (Carole DELGA) = 115 voix (soit 40,20% des SE)
3. « Rassemblés pour une région fière et enracinée » (Louis ALIOT) = 119 voix (soit 41,60% des SE)

C'est la liste conduite par Mme Carole DELGA qui a remporté la nouvelle région Midi Pyrénées – Languedoc Roussillon.

19 septembre : Journée nationale d'action réussie

Annoncée dans notre précédent bulletin municipal, cette journée nationale d'action pour protester contre la baisse des dotations de l'Etat aux communes s'est déroulée dans toute la France le samedi 19 septembre comme prévu.

A Lauraguel, la population a été invitée à signer en mairie une pétition pour demander aux pouvoirs publics de ne pas supprimer ces dotations qui constituent une grande part des recettes budgétaires hors impôt local.

Ainsi le budget de la commune de Lauraguel sera amputé en 2016 d'une somme conséquente : 22.233 €.

La pétition proposée par la municipalité de Lauraguel le 19 septembre a été signée par plus de 300 de nos concitoyens soit bien plus que la moitié des inscrits sur la liste électorale. Evènement inédit dans notre village qui constitue un franc succès en si peu de temps et qui démontre que les habitants de Lauraguel ont bien compris la problématique soulevée et ce, quelles que soient leurs opinions ou options personnelles.

La pétition a été adressée à l'association des maires de France (AMF). Au plan national une forte mobilisation des français a permis de recueillir des millions de signatures attestant de la mobilisation de nos concitoyens sur ce sujet primordial pour l'avenir des collectivités locales.

La mobilisation des élus et des français n'est pas restée sans effets puisque dans un premier temps l'application de la réforme de la dotation globale de fonctionnement a été repoussée au 1er janvier 2017 (même si la baisse de dotation est quand même appliquée). Si les députés ont voté les grands principes de la réforme, les sénateurs ont demandé sa totale suppression

>> La vie du village

Présence verte :

Présence verte est le premier service de téléassistance en France. Il a été créé en 1987 à l'initiative de la MSA et de Groupama. C'est l'association « Présence Verte Grand Sud » qui couvre le département de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.



Signature de la convention présence verte

Sa mission est de contribuer à sécuriser le maintien à domicile des personnes seules ou de santé fragile par le biais d'un appareil relié à un central d'écoute ouvert 24H/24.

Dans cet esprit de solidarité, d'entraide et de respect entre les personnes, le conseil municipal de Lauraguel a tenu à faciliter l'accès à ce service aux habitants de Lauraguel en leur offrant la gratuité des frais d'installation de la téléassistance (frais s'élevant à 45€). Il ne reste à la charge de l'utilisateur que l'abonnement au service (qui varie en fonction de l'option choisie et de l'ordre de 21,50 € pour le service de base).

Au vu des besoins et de l'évolution de la technologie, une nouvelle gamme de produits est offerte en option comme le détecteur de chute, le détecteur de fumée communiquant ou le téléphone mobile transmetteur géo-localisable.

La nouvelle convention entre la commune et « Présence verte Grand Sud » a été signée dans la salle Robert LAURES de la mairie le jeudi 24 septembre entre

la Présidente de cette association, Madame BADIA, et le Maire de Lauraguel, entouré de deux de ses Adjoints.

Six habitants du village bénéficient aujourd'hui du service de téléassistance. Les personnes ou les familles intéressées doivent s'adresser à la mairie.

Télévision

A compter du 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passera à la haute définition (HD). Ainsi les 25 chaînes gratuites de la TNT seront diffusées en HD.

Cette importante opération technique sera accomplie dans la nuit du 5 avril 2016 sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle aura un impact direct sur tous les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. En effet seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Par ailleurs tous les foyers recevant la TNT HD devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leur téléviseur.

En résumé les téléspectateurs disposant d'un téléviseur non HD (généralement datant d'avant 2009) ne pourront plus recevoir la télévision. Comment savoir si son téléviseur est HD ? Un truc très simple :

affichez la chaîne n°7 (ARTE) ; si votre téléviseur est équipé pour recevoir la Haute définition, TNT HD s'affichera en incrustation sur votre écran à côté du nom de la chaîne. Si TNT seul s'affiche c'est que votre TV n'est pas compatible.

Les personnes âgées ou vulnérables pourront s'adresser à la mairie si nécessaire pour effectuer ces vérifications. Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer. L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme HD suffit (prix variant entre 20 et 50 €).

Vie scolaire

La rentrée de septembre s'est bien déroulée. Les 71 élèves ont découvert leur nouvelle directrice Madame Priscilla MERLIN, et une nouvelle enseignante Madame Karen ROSET.

Le Père Noël est passé à l'école vendredi 18 décembre pour la plus grande joie des petits et aussi des plus grands.

Le carnaval des écoles aura lieu cette année le jeudi 24 mars 2016 sur le thème de « la ferme ».



Photo des élèves de l'école de Lauraguel

Faits et méfaits

Le miroir placé au carrefour de la route départementale 623 et de l'allée du Perdinet a été cassé ; sa réparation a coûté 130 € au budget de la commune.

Incivilités : de nombreuses incivilités sont toujours enregistrées ; ainsi les pensées plantées pour fleurir la commune en hiver ont été souvent volées ou arrachées, d'autres espaces communaux vandalisés, le foyer tagué ... La gendarmerie a été saisie et enquête.

L'auteure de la trentaine de lettres anonymes adressées pendant un an à l'épouse du maire a été condamnée le 3 juillet par le Tribunal correctionnel de Carcassonne à 5 mois de prison avec sursis ; il s'agit de Mme Christine PERGANT qui n'habite plus le village depuis début 2014 et qui a déclaré ne pas connaître sa victime bien qu'elle fasse état dans ses missives abjectes et odieuses d'éléments d'actualité se déroulant à Lauraguel. Il est vrai que l'enquête a démontré qu'elle gardait encore dans le village d'étroites relations... La vingtaine de lauraguéolois présents à l'audience ont été édifiés.

Cambriolage : Un particulier habitant dans la rue du Barry a été cambriolé un vendredi soir de novembre. Dans la soirée du 30 novembre, les vitres d'une fenêtre située dans la cour de l'ancienne mairie ont été brisées et la pièce utilisée par le comité des fêtes visitée. Les bouteilles d'alcool sous clé n'ont pu être dérobées. La gendarmerie a procédé à des relevés d'empreintes qui permettront de confondre les auteurs de ce méfait infructueux.

Commémoration du 11 novembre

Près de 200 personnes s'étaient rassemblées au monument aux morts pour écouter l'allocution du maire à l'occasion de la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 mettant fin à la « Grande Guerre ».

Après le traditionnel vin d'honneur servi au Foyer communal, un repas convivial organisé par l'association « Lauraguel Solidarités » a réuni une centaine de convives pour partager un délicieux couscous « fait maison » par Fatna IHALLAINE.

Les événements tragiques du vendredi 13 novembre

5

Les dramatiques atten-

tats terroristes du 13 novembre au soir à Paris et à Saint-Denis nous confrontaient, deux jours après cette cérémonie, à une autre guerre : celle que l'on doit mener contre le terrorisme. Toute la France s'est mobilisée et resserrée autour de ses valeurs fondamentales. L'état d'urgence a été décrété par le Président de la République ; les services de sécurité et l'armée ont été mobilisés. Une minute de silence observée le lundi suivant à midi dans toute la France.

A Lauraguel, ce recueillement a été respecté à l'école par les élus, les employés communaux, les enseignants et les

élèves des classes primaires. Le Maire a prononcé quelques mots poignants et l'émotion était au rendez-vous. Les drapeaux avaient été mis en berne pendant les trois jours de deuil national.

Enfin le vendredi 27 novembre durant l'hommage national aux victimes (130 morts et 300 blessés) les deux mairies et le monument aux morts ont été pavés afin de témoigner de la compassion et de la solidarité de notre village. Des particuliers ont également fait flotter le drapeau tricolore alors que de nombreux autres en étaient démunis et cherchaient vainement à s'en procurer un. Un sursaut patriotique face à la barbarie et à l'obscurantisme de ceux qui prônent la mort au nom d'un « Dieu trahi » selon les mots du Chef de l'Etat.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le Conseil municipal a décidé l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) dont la plupart des communes sont dotées.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) prévoit et organise l'ensemble des mesures à mettre en œuvre sur la commune en cas de risque majeur.

C'est la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile qui l'a institué et c'est l'un des outils majeurs de gestion d'un événement de sécurité civile dans la commune.

Le PCS a pour objectifs :

1°/ de prévoir, organiser et structurer les mesures à prendre et les moyens à mettre en œuvre face à un danger pour la sécurité civile (information, diffusion de l'alerte, protection de la population etc ...)

2°/ de définir l'organisation communale à mettre en place pour coordonner les diverses actions de sauvegarde, d'aide d'urgence, de protection de la population et des biens exposés en relation avec les services de secours et de sécurité extérieurs.

C'est ainsi qu'il convient aussi de recenser les personnes volontaires pour apporter leur aide aux moyens communaux en cas de crise et qui pourront constituer la réserve de sécurité civile du village. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues dans ce contexte. Afin d'apporter une explication complète aux habitants, une réunion d'information sera organisée en janvier ou février prochains au foyer communal. Les habitants seront informés de la date retenue.

>> Réalisations

Aménagement du Foyer communal

Un agenda d'accessibilité programmé a été déposé par la mairie avant la date fatidique du 27 septembre 2015 pour mettre aux normes d'accessibilité la salle polyvalente du foyer communal dans un délai maximum de trois ans (soit au plus tard fin 2018).

Par ailleurs un isolant performant a été placé par les employés municipaux sous la toiture du bâtiment qui permettra une sérieuse économie d'énergie.

Les travaux qui devraient débiter à la mi 2017, permettront également d'agrandir le bâtiment pour y stocker les matériels qui aujourd'hui encombrant la salle principale et d'aménager des toilettes intérieures et accessibles aux personnes en situation de handicap. La mise en conformité au plan de la sécurité sera également complétée.

Le montant des travaux sera de l'ordre de 90.000 €. Afin de contribuer à ce financement exceptionnel, le nouveau tarif de location de la salle a été fixé à 100 €. Il est dommage que cet investissement n'ait pas été programmé et étalé dans le temps puisque la loi qui contraint la commune à faire ces travaux a été votée le 11 février 2005 ; cela aurait permis aux finances communales de mieux en supporter le coût.

Le principe de base : « gouverner, c'est prévoir » devait être alors méconnu

Aire de remplissage

Les travaux d'aménagement de l'aire de remplissage des machines agricoles ont été terminés fin septembre. La colonne de remplissage (« viticolonne ») a été mise en service et son utilisation (qui nécessite la possession d'un badge spécifique) montrée aux agriculteurs utilisateurs le 19 novembre en présence d'une représentante de la Chambre d'agriculture de l'Aude.

Cette colonne a été réalisée par l'entreprise Sales de Carcassonne. Cette colonne est un peu lauraguéoise puisqu'un habitant du village (M. Pascal REDON) et le petit fils d'un couple du village (M. et Mme BURLAND) ont participé à sa conception et à sa fabrication.

Les agriculteurs ont été informés des conditions d'utilisation de cette aire ; ils acquitteront une redevance annuelle d'utilisation fixée au prorata de la superficie cultivée (4 € par ha) et achèteront le badge (10 €). Mais cette aire est accessible aussi aux habitants du village non agriculteurs selon deux possibilités :

1°/ l'utilisateur souhaite pouvoir l'utiliser en permanence : il acquitte alors la même redevance que l'agriculteur payant la plus faible participation et il règle le prix du badge (10 €) qu'il conserve en permanence.

2°/ l'habitant concerné souhaite une utilisation ponctuelle : le prélèvement est gratuit ; la personne doit simplement déposer un chèque de caution (50 €) et s'inscrire sur un registre spécifique à la mairie ; on lui remet un badge restitué après utilisation ; la caution lui est alors rendue.

Sans badge il est impossible de prendre de l'eau. Le système de badge assure



Nouvelle aire de remplissage

une traçabilité totale des prélèvements (identité de l'utilisateur, date et heure du puisage, quantité prélevée, incident etc ...). Un règlement d'utilisation sera édicté et porté à la connaissance des utilisateurs.

Atelier garage municipal

Un atelier-garage municipal moderne et adapté - conforme aux normes de sécurité et sanitaires exigées par le droit du travail - est en cours de construction sur le terrain appartenant à la mairie contigu au groupe scolaire, et situé au 3, chemin de l'Horte.



Atelier garage municipal

Ce bâtiment d'une superficie de 123 m² comprendra une partie atelier et deux blocs garage et rangement. Une structure hangar a été dressée et la construction est effectuée par les employés municipaux.

Cette nouvelle structure devrait être prête à la fin du premier trimestre 2016. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner le nom de Daniel ANDRIEU à ce bâtiment technique. Choix fort logique puisque Daniel a été longtemps employé communal avant de disparaître tragiquement dans un accident de voiture en septembre 2008. Daniel, connu pour avoir des « doigts en or », était un agent communal fort apprécié de la population.

Après l'installation des services techniques dans ce local flambant neuf, l'ancien

atelier garage de la rue Urbain Gibert sera démoli (ainsi que les préaux de l'ancienne école) pour faire place à un grand parking public et gratuit en plein centre du village. Il sera pratique pour les usagers de la mairie ou les clients du restaurant-pizzeria tout proche.

Columbarium

Un sondage a été envoyé à tous les habitants de la commune au mois d'août pour recenser le nombre de familles intéressées par l'achat d'une concession au cimetière sous forme de case dans un columbarium.

7 réponses positives ont été recueillies. Le Conseil municipal a donc décidé l'implantation d'un tel monument (à 12 cases d'une capacité de 4 urnes) dans l'angle sud-ouest du cimetière nouveau. Les cases seront concédées à perpétuité.

Le prix de chaque case a été fixé à 550 € (sensiblement le prix coûtant). Le columbarium a été érigé à la mi décembre.

Il reste donc cinq cases disponibles. Les personnes intéres-



Columbarium

sées doivent s'adresser au secrétariat de mairie.

Affichage :

Afin de disposer de supports d'information et d'éviter l'affichage sauvage, trois grands panneaux ont été installés aux deux entrées principales du village et un troisième sur le parking de l'Eglise. Sous ces trois panneaux un emplacement est prévu pour les avis de décès.

Pour ces avis et afin de mieux diffuser l'information, huit panneaux ont été disposés dans le village. Le panneau d'affichage officiel de la mairie sera également utilisé. Les informations officielles urgentes et importantes y seront également affichées.

Les avis de décès ne seront plus distribués dans les boîtes aux lettres.



Repas entre voisins au quartier de l'Olivette/La Garenne

Repas de quartier

Le traditionnel repas entre voisins du quartier de l'Olivette/La Garenne a été organisé cette année au mois de septembre chez Madame Roset. Une vingtaine de convives y participaient dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Loto du Téléthon

Le Téléthon Razès a pour la première fois pu organiser à Lauraguel, grâce à l'appui de la nouvelle municipalité et à celui de l'association Lauraguel Solidarités (dont les membres ont offert de nombreuses pâtisseries qui ont été vendues), un grand loto qui a réuni près de 200 participants. Plus de 2000 € ont été récoltés qui alimenteront la recherche médicale.

Félicitations aux participants et aux organisateurs bénévoles qui se dévouent sans compter sous la houlette de Gilles TANNEAU (coordinateur du Téléthon Razès et par ailleurs maire d'Hounoux).

Salle de l'ancienne poste :

La salle de l'ancienne poste qui n'avait pas vu l'ombre d'un pinceau depuis des lustres a été rénovée par les employés municipaux : linoléum du sol et radiateurs neufs, peinture fraîche. Cette salle est à la disposition des associations pour des réunions ne dépassant pas 20 personnes et peut être louée par les particuliers à la journée (20 €).

Au 1er semestre 2016 la toiture de ce bâtiment qui a été longtemps négligé sera refaite. Il était temps : la bâtisse

aurait été menacée en raison des infiltrations des eaux de pluie. Il aurait été dommage de laisser un tel bâtiment se dégrader. Le toit refait, toutes les pièces seront ensuite progressivement renouvelées.

Sécurisation du cheminement piéton (RD 623)

La sécurité des piétons (et des élèves allant prendre l'autocar pour se rendre au Collège ou au Lycée) cheminant le long de la RD 623 (entre le chemin de l'Olivette et le Cours Amadis) préoccupe vos élus. La commission municipale travaux et voirie a étudié une solution pour sécuriser ce cheminement de jour comme de nuit.

Ainsi un chemin piétonnier sera aménagé par comblement du ruisseau (qui sera busé et gravillonné) protégé par la haie de platanes.

Ces travaux seront réalisés par les employés communaux dans les meilleurs délais.

Elagage d'arbres

Les arbres du pourtour du cimetière ancien ont été élagués à la mi-octobre afin de limiter leur hauteur et de réduire les branches inutiles.

Les deux arbres restant au rond point des Teillettes qui menaçaient les fils électriques et téléphoniques ont également été élagués fin novembre.

Enfouissement d'une ligne téléphonique

Les fils téléphoniques qui passent au dessus de l'emplacement des containers poubelle chemin des lavoirs (sous l'ancienne école maternelle) sont très bas et ne peuvent être rehaussés en raison de la ligne électrique positionnée au dessus.

Ils font obstacle aux manœuvres nécessaires pour vider le contenant verre qui a du être provisoirement déplacé. Ils risquent par ailleurs d'être heurtés par les machines agricoles de grande hauteur qui se rendront sur l'aire de remplissage/lavage.

Pour éviter ces inconvénients la ligne, avec l'accord d'Orange, a été enfouie par les services municipaux.

Tri sélectif

Le tri sélectif, collecté par la communauté de communes du Limouxin (CCL), vit ses derniers mois sous sa forme actuelle : ramassage hebdomadaire dans les caisses bleues dans la nuit du mercredi au jeudi.

Cette procédure n'est appliquée que dans la seule ancienne communauté de communes Razès-Malepère, à laquelle appartenait notre village. D'ici à la fin 2016 une collecte collective sera mise en place comme dans les autres communes de la CCL permettant une économie de plus de 30.000 €.

Trois emplacements au minimum seront localisés (foyer, chemin des Lavoirs et cours Amadis) où les habitants devront vider le produit de leur tri (verre, cartons etc...).

Recensement de la population

L'INSEE organise un recensement national de la population du 21 janvier au 20 février 2016. A Lauraguel, les agents recenseurs désignés sont Mme Mylène BOUTIN et Mme Catherine JOURNET-MARTINEZ (toutes les deux employées communales et tenues au plus strict secret professionnel).

Il est rappelé que le recensement est obligatoire et que les réponses des particuliers sont et restent confidentielles.

Voeux du Conseil municipal

Le maire et le Conseil municipal pré-

senteront leurs vœux aux habitants du village le dimanche 3 janvier 2016 à 11H. La cérémonie se déroulera dans la salle polyvalente du foyer communal.

Elle sera suivie du traditionnel vin d'honneur.

Horaires de la mairie et de l'agence postale communale

La mairie et l'agence postale ouvrent désormais leurs portes au public - dans les nouveaux locaux - chaque jour ouvrable à 13H30. La poste ferme à 16H50 et la mairie à 17H30.

Aboiements des chiens

Plusieurs habitants se plaignent des aboiements des chiens. Lorsqu'ils se produisent la nuit ils provoquent des nuisances intolérables et les propriétaires passifs sont passibles d'amende.

Les propriétaires de chiens sont invités à veiller à faire taire leurs animaux lorsque les aboiements deviennent insupportables aux riverains. MERCI.



Téléthon